

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1233

présenté par  
Mme Blin et M. Ray

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer la septième phrase de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette phrase méconnaît la nature même de la relation entre le médecin et le patient. Les directives anticipées ne sont consultées que lorsque le patient n'est plus en mesure de s'exprimer. C'est leur objet même.